

Enseignant(e) du premier degré

RNCP28193 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44583
Code(s) ROME	K2106
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2022

Certificateur(s)

FONDATION POUR L'ECOLE · SIRET : 50943682000039

FAURIE*/STEPHANE / · SIRET : 48914094700024

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le métier d'enseignant(e) du premier degré correspond à un métier de professeur(e) polyvalent(e) de l'enseignement et de l'éducation des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Dans le secteur des établissements hors contrat, ce métier requiert de ceux qui l'exercent un haut niveau d'autonomie et de culture de l'innovation et de la recherche pédagogiques et de l'évaluation des résultats.

Liste des activités visées :

- 1- Co-concevoir la stratégie éducative générale de l'école en vue de l'épanouissement intégral de chaque élève.
- 2- Concevoir le programme d'apprentissage :
définir des objectifs globaux et programmer des activités pédagogiques.
- 3- Piloter des projets éducatifs et pédagogiques au quotidien.
- 4- Mettre en œuvre un processus d'amélioration de la qualité de l'enseignement tant au niveau de la classe qu'au niveau global de l'école.
- 5- Développer des liens avec les autres membres de la communauté enseignante, les parents, les partenaires extérieur(e)s (orthophonistes, psychologues, psychomotricien(ne)s, administration en charge de la jeunesse...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Principales compétences attestées (Retrouver la liste exhaustive dans les blocs de compétences ci-dessous).

Le ou la titulaires est capable de :

1. Dans le cadre de la Co-conception de la stratégie éducative générale de l'école, en vue de l'épanouissement intégral de chaque élève :
Grâce à une connaissance fine des différentes pédagogies, définir celle qui correspond le mieux à la charte et la décliner pour l'école.
2. Dans le cadre de la conception du programme d'apprentissage : de la définition des objectifs globaux et de la programmation des activités pédagogiques :
A partir d'une analyse du contexte et du public à former, définir les objectifs d'apprentissage en cohérence avec la stratégie pédagogique en tenant compte des contraintes de temps, de lieu et des normes réglementaires (socle commun des connaissances) ; élaborer un parcours pédagogique adapté au public à former, en mettant en place des indicateurs de succès et en menant les actions correctives nécessaires afin d'en optimiser la capacité

d'apprentissage.

Dans le cadre du pilotage des projets éducatifs et pédagogiques au quotidien :

A partir des objectifs de progression retenus et à l'aide de la documentation pédagogique préparer le séquençage des activités pédagogiques et le déroulement des séances d'enseignement pour chaque matière du primaire ; enseigner les diverses matières du primaire en s'appuyant sur la maîtrise des disciplines fondamentales et sur des connaissances de culture générale permettant de délivrer l'enseignement en cohérence entre les matières et en lien avec le contexte sociétal ; concevoir et déployer des stratégies visant à la participation active des élèves, à leur haut niveau de motivation à étudier et progresser ; évaluer les progrès et acquis des élèves en niveau relatif et absolu par rapport à des standards de référence ; identifier les enfants présentant des troubles de l'apprentissage (dys...), alerter les parents et adapter la pédagogie et élaborer une démarche permettant une action corrective la plus adaptée.

4. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'amélioration de la qualité de l'enseignement tant au niveau de la classe qu'au niveau global de l'école :

En exploitant le retour d'expérience, et en menant une politique de veille adaptée, mettre en œuvre un processus d'amélioration de l'enseignement, afin d'en faire évoluer constamment les pédagogies et les rendre plus performantes

5. Dans le cadre du développement des liens avec les autres membres de la communauté enseignante, les parents, les partenaires extérieurs (orthophonistes, psychologues, psychomotricien(ne)s, administration en charge de la jeunesse...) :

Elaborer et animer les réunions devant les parents pour présenter les objectifs de l'année

En partenariat avec le ou la directrice, les parents et les différents spécialistes (orthophonistes, ...), assurer le suivi personnalisé de chaque enfant en vue d'assurer la réussite de sa scolarité ; accueillir et former des stagiaires de 1^o année, analyser ses pratiques, le ou la motiver, conseiller ou l'encadrer.

Blocs de compétences

RNCP28193BC01 — Concevoir un programme d'apprentissage: définir des objectifs globaux et programmer des activités pédagogiques.

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

A partir d'une analyse du contexte et du public à former (prérequis scolaires et éducatifs que les élèves doivent avoir pour penser par eux-mêmes, être intégrés à la communauté nationale et réussir professionnellement), définir les objectifs d'apprentissage en cohérence avec la stratégie pédagogique en tenant compte des contraintes de temps, de lieu et des normes réglementaires (socle commun des connaissances).

Elaborer un parcours pédagogique adapté au public à former, en mettant en place des indicateurs de succès et en menant les actions correctives nécessaires afin d'en optimiser la capacité d'apprentissage.

Modalités d'évaluation

Elaboration de la progression annuelle prévisionnelle sur un niveau donné avec objectifs et programmes à traiter par matière, emploi du temps et support de présentation (fiches « Progression » du cahier du ou de la Maîtresse).

Certificat

Un certificat sera délivré à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP28193BC02 — Piloter des projets éducatifs et pédagogiques au quotidien.

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

A partir des objectifs de progression retenus et à l'aide de la documentation pédagogique :

Préparer le séquençage des activités pédagogiques et le déroulement des séances d'enseignement pour chaque matière du primaire.

Mettre en œuvre la démarche pédagogique élaborée dans chaque matière enseignée, afin qu'elle permette un apprentissage optimal, en fonction des publics ciblés.

Enseigner les diverses matières du primaire en s'appuyant sur la maîtrise des disciplines fondamentales et sur des connaissances de culture générale permettant de délivrer

l'enseignement en cohérence entre les matières et en lien avec le contexte sociétal.

Concevoir et déployer des stratégies visant à la participation active des élèves, à leur haut niveau de motivation à

étudier et progresser.

Corriger avec exactitude les productions des élèves.

Evaluer les progrès et acquis des élèves en niveau relatif et absolu par rapport à des standards de référence.

Identifier les enfants présentant des troubles de l'apprentissage (dys...), alerter les parents et adapter la pédagogie.

Elaborer une démarche permettant grâce à la mise en place d'indicateurs ad hoc, une action corrective la plus adaptée au public formé, notamment dans le cadre de la formation de publics difficiles (enfants précoces, dys divers, handicaps).

Créer des parcours d'apprentissage différents par groupe.

Créer des modes d'évaluation par profil d'élève.

Concevoir des incitations à la motivation différenciées par profil d'élève.

Développer des techniques d'apprentissage coopératif ou mutuel pour permettre aux élèves de s'entraider.

Modalités d'évaluation

Programmation à court/moyen terme sur le journal de classe.

Elaboration de l'articulation (séquençage et déroulement des séances) des différentes matières sur le journal de classe et la partie « Qualité » du cahier du ou de la maîtresse.

- Présentation

de devoirs corrigés.

- Présentation de cahiers d'entraînement.

Etude de cas :

- identification des troubles pour un enfant donné, adaptation de la scolarité et renvoi vers les partenaires extérieur(e)s (évaluation de l'étude de cas réalisée par un(e) neuropsychiatre).

Présentation des différents types de mécanismes d'évaluation et de motivation déployés selon les profils d'élèves ainsi que des moyens de gestion de classe mis en place.

Certificat

Un certificat sera délivré à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP28193BC03 — Mise en œuvre du processus d'amélioration de la qualité de l'enseignement tant au niveau de la classe qu'au niveau global de l'école.

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

En exploitant le retour d'expérience, et en menant une politique de veille adaptée, mettre en œuvre un processus d'amélioration de l'enseignement, afin d'en faire évoluer constamment les pédagogies et les rendre plus performantes.

Modalités d'évaluation

Elaboration d'un processus d'amélioration continue de l'enseignement dans la classe (sur présentation d'une synthèse écrite).

Mise en œuvre du processus de retour d'expérience (Mise à disposition d'un état des dysfonctionnements, écarts et irrégularités détectés et de la liste des actions correctives décidées sur fiches spéciales « Qualité » du cahier du ou de la Maîtresse) et choix d'un dispositif de formation continue adapté.

Certificat

Un certificat sera délivré à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP28193BC04 — Développement des liens avec les autres membres de la communauté enseignante, les parents, les partenaires extérieurs (orthophonistes, psychologue, psychomotriciens, administration en charge de la jeunesse...)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

Elaborer et animer les réunions devant les parents pour présenter les objectifs de l'année.

Assurer la coordination des progressions et l'atteinte des objectifs pédagogiques et d'apprentissage entre les différents niveaux en participant aux travaux pédagogiques de l'établissement.

En partenariat avec le ou la directrice, les parents et les différents spécialistes (orthophonistes, ...), assurer le suivi personnalisé de chaque enfant en vue d'assurer la réussite de sa scolarité.

Accueillir et former des stagiaires de 1^{er} année, analyser ses pratiques, le ou la motiver, conseiller et l'encadrer.

Modalités d'évaluation

Présentation des communications réalisée au sein de l'établissement auprès des parents, autres maîtres et

maîtresses, et intervenant(e)s extérieur(e)s (orthophonistes etc.).

Evaluation par l'employeur.

Présentation des fiches de suivi.

Certificat

Un certificat sera délivré à chaque candidat(e) à l'issue de la validation du bloc de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier d'enseignant(e) expert(e) du premier degré s'exerce majoritairement au sein d'établissements d'enseignement privé hors contrat (écoles indépendantes). Ces établissements sont régis par la convention collective de l'enseignement privé hors contrat qui concernait en 2010 environ 2350 écoles, dont 630 d'enseignement général. Ces établissements emploient pour 89 % moins de 50 salariés. Leurs statuts sont pour 45 % des associations, pour 2 % des fondations, et pour 53 % des sociétés commerciales (statistiques de 2010).

Les enseignant(e)s expert(e)s du premier degré exercent, selon notre enquête de 2015 disponible sur www.ecoles-libres.fr, dans 479 écoles maternelles et 493 écoles élémentaires.

Il est à noter que majoritairement les établissements employeurs ont une taille de moins de 20 salarié(e)s.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En priorité :

- Enseignant(e) expert(e) du premier degré dans un établissement scolaire hors contrat (école maternelle ou élémentaire)
- Directeur(trice)s pédagogiques d'établissements scolaires primaires hors contrat ;
- Enseignant(e) dans des établissements de l'enseignement privé sous contrat ou public en tant que contractuel(le)s (ou en tant que titulaires s'ils sont reçus au CRPE en sus de la présente certification) ;

Mais aussi :

- Professeur(e)s de collège (en raison de leur haut niveau de formation pluridisciplinaire et de leur polyvalence, ce qui est précieux dans le cadre des EPI et AP instaurés par la récente réforme du collège. En effet, leur recrutement est particulièrement pertinent quand il s'agit de renforcer la transversalité des connaissances et l'interdisciplinarité des activités en vue d'un décroisement des apprentissages. Au primaire comme au secondaire, les établissements spécialisés pour les enfants en difficulté d'apprentissage ou les établissements qui ont des classes spécialisées (CLIS, ULIS, SEGPA...) sont particulièrement intéressés par ces profils ;
- Enseignant(e) pour établissements de formation à distance en présentiel, sur les plates-formes de e-learning ;
- Tuteur(trice)s ou enseignant(e)s dans les cours de soutien à domicile ou les structures de soutien scolaire hors domicile ;

Plus largement :

- Tout le secteur éducatif (en raison de leur forte polyvalence, de leur autonomie et de leur aptitude à la recherche et à la conduite de projets éducatifs) ;
- Tout le secteur de l'enseignement et de la formation, en milieu institutionnel mais aussi dans le secteur associatif ;
- Et, au-delà, une bonne partie du secteur social ou culturel.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour accéder à l'activité dans le secteur hors contrat : Casier judiciaire vierge + nationalité européenne + baccalauréat

Une fois dans l'exercice des fonctions en établissement hors-contrat : Respect de l'ensemble du corpus législatif et réglementaire régissant l'enseignement primaire privé hors contrat, essentiellement codifié dans le Code de l'éducation, et en particulier du Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (NOR: MENE1506516D), et de la Convention collective de l'enseignement privé hors contrat (Brochure : 3351 IDCC : 2691)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	W0X80 — Professeurs des écoles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, VAE

- Le Directeur ou la Directrice de la formation
- 2 professionnel(le)s extérieur(e)s désigné(e)s, dont l'un(e) tient la présidence du Jury (l'un(e) pour le collège salarié, l'autre pour le collège employeur)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/04/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17234

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37525

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.ilfm-formation.com

ILFM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28193/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	2 790 €
Coût moyen par dossier	1 395 €
Durée moyenne	371 h
Période	04/2021 – 08/2021
France compétences	59 %
Reste à charge titulaire	41 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.